

REGLEMENT DU CONCOURS ACADEMIQUE « CARNET DE VOYAGE(S) » 2020

Article 1 – Organisation du concours

Article 1.1. Public

Cette troisième édition du concours « **CARNET DE VOYAGE(S)** » organisé par le Comité de pilotage du concours s'adresse aux élèves des lycées professionnels de Guadeloupe
Il est gratuit.

Article 2.2. Thème

Le thème est différent chaque session.

Celui de la session 2019-2020 est le suivant : « **Grands espaces** »

Article 2.3. Composition du Comité de pilotage

Il est composé de 8 membres permanents et de 5 membres invités au maximum.

Membres permanents

Elodie DARMONT, PLP LHG

Franck DEGOUL, PLP LHG

Frédéric PRAT, PLP LHG

Nelly GACHET, Professeure Documentaliste

Luc COQUELIN, navigateur

Jacqueline VIDOCIN, IEN honoraire de la région académique Guadeloupe

L'inspecteur-trice de lettres-histoire et géographie

Le DAAC ou un de ses représentants

Membres invités pour la session 2020

Article 2 – Objectifs du concours

- Inciter à s'ouvrir au monde dans toutes ses dimensions : géographique, historique, sensible, poétique, ethnique, littéraire...
- Explorer d'autres dimensions de manière plus personnalisée, plus légère, plus ludique, plus libre...
- Développer le sens de la critique (lectures personnelles ou lectures d'œuvres en classe) et de l'observation (voyages de classe, expériences personnelles, voyages imaginaires...).
- Permettre un nouvel accès pédagogique aux contenus de certains enseignements (français, histoire, arts appliqués...).
- Donner l'envie de lire et d'écrire
- Exploiter différents supports et formes d'expression : écriture, dessin, peinture, collage, photographie, audio-visuel...

Article 3 – Déroulement du concours

Article 3.1. Calendrier

Du 20 septembre au 20 février 2020 : période d'inscription

Mercredi 8 avril 2020 : date limite de remise des productions

Lundi 4 mai 2020 : délibération du jury

Publication du palmarès et remise des prix : date à déterminer

Article 3.2. Inscription.

Elle peut se faire de manière individuelle ou collective (groupe au minimum de 3 personnes ; classe et groupes inter-classes possibles).

A cet effet la fiche d'inscription est à compléter et à retourner par mail dans les délais évoqués à l'article 3.1., à un des membres du comité de pilotage du concours :

- Elodie Darmont : elodie.darmont@ac-guadeloupe.fr

- Frédéric Prat : frederic.prat@ac-guadeloupe.fr

- Franck Degoul : franck.degoul@ac-guadeloupe.fr

Article 3.3. Dépôt des productions

- Selon le calendrier défini à l'article 3.1., les productions peuvent être directement déposées, envoyées par courrier ou par courriel à l'attention de DARMONT Elodie, LPO Chevalier de Saint-Georges, Boulevard des Héros, 97139 Les Abymes.
- Elles devront obligatoirement comporter les informations suivantes : nom de l'établissement scolaire, nom et prénom du ou des participants(s), classe(s) concernées. Toute production incomplètement référencée ne pourra être prise en compte.

Article 4 – Composition du jury

Le jury est composé des membres du Comité de pilotage du concours, membres permanents et membres invités.

Article 5 – Les productions

Article 5.1. Critères des productions

- Elles doivent répondre au thème annuel retenu par le Comité de pilotage annoncé au moment du lancement du concours.
- Elles se présentent sous des formes différentes dont les critères sont présentés dans la fiche annexe et s'inscrivent dans une des catégories proposées à l'article 5.2.
- Le Comité de pilotage du concours se réserve le droit de refuser les créations dont le contenu ne respecte pas l'ordre public, les valeurs républicaines et les bonnes mœurs. De même, le Comité se réserve le droit de ne pas déclarer de gagnant si la qualité des productions est jugée insuffisante.

Article 5.2. – Modalités de sélection

- La sélection des « carnets » se fait de façon collégiale et discrétionnaire par les organisateurs du concours, et aucune observation relative à la sélection retenue ne sera recevable.
- Les catégories proposées sont les suivantes :
 - « Carnet » papier collectif
 - « Carnet » papier individuel
 - « Carnet » numérique collectif
 - « Carnet » numérique individuel
 - « Carnet » audio et/ou audio-visuel collectif
 - « Carnet » audio et/ou audio-visuel individuel
- Le meilleur « carnet » de chacune des catégories sera primé
- Le palmarès est publié sur le site internet de l'établissement du LPO Chevalier Saint-Georges et/ou fera l'objet d'une cérémonie selon le calendrier proposé à l'article 3.1.

Article 6 – Le suivi du concours

Article 6.1. Diffusion de l'information.

- Elle se fait par le biais de listes de diffusion des personnels académiques : chefs d'établissement, professeurs documentalistes et professeurs
- Elle peut également être mise en œuvre par voie d'affichage
- Elle est effectuée par l'intermédiaire du site internet académique de lettres-histoire et géographie

Article 6.2. Modifications potentielles du concours

Le Comité de pilotage se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6.3. Diffusion des productions

- Le comité de pilotage se réserve le droit de diffuser les « carnets » sur le site internet du LPO Chevalier Saint-Georges et/ou sur le site académique de lettres-histoire et géographie.
- Ils pourront être exposés au CDI du LPO Chevalier de Saint-Georges entre mai et juin 2020.

Article 7 – La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

